

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2209

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 18

Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 9 :

« II. – Les revenus d'activité au titre desquels les cotisations et contributions sociales dues par l'employeur font l'objet d'une exonération dans les conditions prévues au I, ouvrent droit à une aide au paiement... *(le reste sans changement)*. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.